



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 36510

Texte de la question

Il existe aujourd'hui un véritable problème de vocations scientifiques en France qu'une simple manifestation annuelle comme la Semaine de la science ne pourra malheureusement résoudre. M. Michel Terrot souhaite donc connaître la nature des mesures de fond que compte prendre M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie afin que la recherche française retrouve très prochainement un nouvel élan.

Texte de la réponse

L'insuffisance des vocations scientifiques est un problème bien réel en France actuellement, mais doit être relativisée dans la mesure où d'autres pays industrialisés, à l'instar des États-Unis, y sont également confrontés. La crise que connaît notre pays est avant tout conjoncturelle et nécessite la programmation de diverses mesures à court et moyen terme. Le plan U3M (2000-2006), au sein duquel la recherche occupe une place privilégiée, doit être l'instrument le mieux adapté au pilotage des actions visant à remodeler sur le territoire national l'implantation des laboratoires de recherche et des enseignements supérieurs de 3^e cycle. Parmi les orientations retenues il convient de citer : la structuration d'équipes scientifiques locales de qualité faisant l'objet d'évaluations rigoureuses nationales et internationales, la mise en réseau de quelques pôles d'excellence (génopôles, maisons des sciences de l'homme, centres nationaux d'analyse et de caractérisation des matériaux, centres multitechniques d'imagerie médicale), la rationalisation des équipements mi-lourds, ainsi que la création d'instituts à vocation nationale fédérant des compétences scientifiques existantes dans plusieurs établissements d'une région ou de régions voisines. Parallèlement à ces mesures, le plan U3M ambitionne de développer la coopération entre les laboratoires de recherche publics et privés, d'une part en créant des plates-formes technologiques orientées essentiellement vers les PME-PMI et, d'autre part en renforçant les collaborations existantes avec les grands groupes industriels, dans le cadre de structures souples et multiformes qui constitueront autant de centres nationaux de recherche technologique. L'ensemble de ces mesures seront accompagnées d'une plus grande ouverture internationale qui se traduira notamment par la création dans chaque grande ville universitaire d'une maison internationale dédiée à un pays et dont la finalité sera de servir de centre de ressources pour les étudiants étrangers accueillis en France, mais aussi pour les chercheurs souhaitant développer les contacts internationaux. Enfin, en amont, l'enseignement des disciplines fondamentales devra être revu, tant au niveau des contenus que des méthodes pédagogiques afin d'enrayer la baisse des effectifs et en particulier celles des filles dans les sections scientifiques des lycées. L'ensemble de ces mesures accompagnées d'une politique judicieuse des ressources humaines devrait, au terme de l'échéance prévue, infléchir durablement et efficacement la tendance actuelle, et doter la France d'un puissant potentiel de recherche au sein de la communauté scientifique internationale.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36510

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6123

Réponse publiée le : 31 janvier 2000, page 691